

# 44 ème Open International de Clermont-Ferrand

## Règlement du tournoi

**Article 1:** Le tournoi est organisé par le club d'échecs l'ECHIQUEUR CLERMONTOIS ARVERNE. Il se tient du 19 Février 2026 au 22 Février 2026 à la Diode – Terre de Jeux, 190/194 Boulevard Gustave Flaubert 63000 CLERMONT-FERRAND.

Il est ouvert à tout joueur régulièrement licencié pour la saison en cours. Les droits d'inscription sont de 50 € pour les seniors et de 25 € pour les jeunes.

**Article 2:** Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 1 heure 30 minutes plus 30 secondes par coup.

Horaires: - 1<sup>er</sup> jour: pointage-inscriptions de 8h à 9h ; Ronde 1 à 9h30 ; Ronde 2 à 16h  
- 2<sup>ème</sup> jour: Ronde 3 à 9h30 ; Ronde 4 à 16h  
- 3<sup>ème</sup> jour: Ronde 5 à 9h30 ; Ronde 6 à 16h  
- 4<sup>ème</sup> jour: Ronde 7 à 9h30 ; Remise des prix à 15h30

Les participants sont autorisés à prendre, s'ils le souhaitent, un "Bye" sur l'une des 4 premières rondes du tournoi. Pour être effectif, ce "Bye" pour une ronde donnée doit obligatoirement avoir été signalé à l'arbitre au plus tard avant la fin de la ronde précédente.

**Article 3:** Les règles régissant les parties sont celles de la FIDE en vigueur depuis son dernier congrès. Le tournoi est homologué FIDE et compte pour le classement élo FIDE et pour le classement élo FFE.

**Article 4:** Les appariements se font au système suisse intégral. Les règles utilisées sont celles de la FIDE ( Document C04) et sont appliquées dans leur intégralité. Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde, tous les joueurs qui, à la fois, auront réglé leur inscription et seront présents dans la salle du tournoi après avoir pointé ce même jour entre 8h et 9h.

**Article 5:** Les appariements sont gérés informatiquement ( Programme PAPI homologué FFE). Ils sont définitifs une demi-heure avant la ronde.

**Article 6:** Le classement s'effectue suivant le nombre de points de parties obtenus. Le départage entre les ex-aequo au nombre de points de parties se fera dans l'ordre suivant:

1- Buchholz 2-Cumulatif 3- Performance

**Article 7:** Les prix au classement général seront partagés intégralement et à part égale entre les ex-aequo au nombre de points de parties qui peuvent y prétendre. Les autres prix seront calculés en fonction du rang final du joueur, prenant donc en compte les départages ci-dessus. Les prix ne sont pas cumulables entre eux: si un joueur peut prétendre à plusieurs prix, il recevra uniquement le prix le plus important auquel il a droit. La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 5<sup>ème</sup> ronde.

**Article 8:** Les analyses et blitz sont interdits dans la salle du tournoi . Une salle d'analyse réservée à cet effet est prévue. Tout contrevenant au présent règlement, ou aux règles de la FIDE, pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits au même joueur signifient l'exclusion immédiate du tournoi. Après un forfait non excusé, tout joueur sera exclus du tournoi. Un abandon du tournoi non signalé à l'arbitre sera automatiquement signalé au Directeur des sanctions de la DNA de la Fédération Française des Echecs pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

La vente de littérature échiquéenne est interdite sur l'aire de jeu sauf autorisation de l'organisateur. Il est recommandé aux joueurs d'éviter toutes discussions et lectures suspectes durant les parties.

Tout bruit émis par le téléphone mobile ou tout autre objet électronique d'un participant dans l'aire de jeu durant sa partie entraînera sur le champ sa défaite. Quoiqu'il en soit, le téléphone mobile ou tout autre objet électronique d'un participant doit être éteint et obligatoirement mis dans un sac fermé qui doit rester au pied de la table du participant durant toute sa partie et ne pas en bouger.

**Article 9:** Le délai de forfait est de 1 heure à compter de la mise en route de la pendule d'échecs.

**Article 10:** L'arbitre principal du tournoi est Jean-Marc FLOUZAT. Il sera assisté à l'arbitrage par Julien SCHLEIFER.

**Article 11:** Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 Février 2026

L'arbitre,  
Jean-Marc FLOUZAT

L'organisateur,  
Bernard FOURCHE